



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Georges GILKINET, Ministre de la Mobilité,
concernant les agressions envers le personnel de bord
- déposée le 5 octobre 2020 -**

Monsieur le Ministre,

Récemment, une accompagnatrice de train a été agressée lors de l'exécution de son travail par une personne en état d'ivresse. L'accompagnatrice a été victime de plusieurs coups par l'agresseur qui a directement été privé de liberté. La victime quant à elle a été placée en incapacité de travail pour plusieurs jours.

Malheureusement, ce n'est pas la première fois que le personnel de bord doit faire face à des agressions physiques.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous me dire combien d'agressions envers le personnel de la SNCB ont été constatées en 2019 ?
- Combien de jours d'incapacité de travail en ont été les conséquences ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Réponse du ministre :

1. En 2019, 882 faits d'agression envers des accompagnateurs ont été répertoriés par la SNCB.

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'agressions par type :

Type agressie / type d'agression	
Fysieke agressie / agression physique	
Slagen & verwondingen / coups et blessures	170
Lichte geweldplegingen / violences légères	239
Total	409
Verbale agressie / agression verbale	
Bedreigingen / menaces	315
Beledigingen / insultes	158
Total	473
TOTAL	882

2. 5715 jours d'incapacité ont été enregistrés suite à des agressions envers le personnel de la SNCB dans les trains pour l'année 2019. 54% des cas d'incapacité de travail sont directement liés à des faits d'agression.